



Sainte-Barbe déploie tous ses talents, tous ses charmes pour conquérir votre passion...

Le Barberivain

Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél.: (450) 371-2504 / Fax: (450) 371-2575
www.ste-barbe.com

VOLUME 14 – NUMÉRO 01

• BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL •

PRINTEMPS 2023

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi de 8 h à 12 h – 13 h à 17 h

Jeudi de 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi de 8 h à 12 h – Fermé en après-midi

L'HÔTEL DE VILLE SERA FERMÉ AUX DATES SUIVANTES :

Vendredi 7 avril 2023 : Vendredi saint

Lundi 10 avril 2023 : lundi de Pâques

Lundi 22 mai 2023 : Journée nationale des Patriotes

Lundi 26 juin 2023 : congé de la fête nationale du Québec

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture, veuillez nous communiquer par courriel au : info@ste-barbe.com

Urgence - réseau égout/aqueduc (seulement) : 450 370-6364

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

(à 19 h au sous-sol de l'hôtel de ville)

Lundi 3 avril • Lundi 1^{er} mai • Lundi 5 juin • Lundi 10 juillet

Les citoyens pourront prendre connaissance du procès-verbal de chacune de ces séances sur notre site Internet :

www.ste-barbe.com/seances-du-conseil qui sera mis en ligne dans les jours suivant la séance.



RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :

[https://www.ste-barbe.com/
rôle-devaluation/](https://www.ste-barbe.com/rôle-devaluation/)



SOYEZ INFORMÉ EN TOUT TEMPS
SUR VOTRE MUNICIPALITÉ
EN VISITANT NOTRE SITE WEB :
www.ste-barbe.com

ET EN AIMANT NOTRE
PAGE FACEBOOK !



Table des matières

Mot de la Mairesse	2
Offre d'emploi	3
Budget 2023	4
Mandats des comités 2023	5
Taxes municipales 2023	5
Services aux citoyens	6-7
Mot du service de sécurité incendie	7
Mot du service d'urbanisme	8
Organismes municipaux	8
Bibliothèque	9
Communication de la Scabric	10
Numéros à conserver	10
Divers	11
Annonces classées	11
Publicité	11-12



Denis Brisson Inc.
centre de jardin / extermination

Courriel: jardin.brisson@oricom.ca
Site Web: www.denisbrisson.com

Denis Brisson B.S.A.
Agronome



587, chemin Larocque
Valleyfield (Québec) J6T 4C9
Tél.: 450-373-5515 / 1-888-835-8604
Fax: 450-377-5515



Louise Lebrun
Mairesse et Préfète de la
MRC du Haut-Saint-Laurent



Johanne Béliveau
Conseillère, poste #1



Marilou Carrier
Conseillère, poste #2



Miriame Dubuc-Perras
Conseillère, poste #3



François Gagnon
Conseiller, poste #4



Denis Laroque
Conseiller, poste #5



Daniel Pinsonneault
Conseiller, poste #6

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél. : (450) 371-2504
Courriel : info@ste-barbe.com
Site web : www.ste-barbe.com

Directrice générale/greffière-trésorière, poste 101
Chantal Girouard (c.girouard@ste-barbe.com)

**Directrice générale adjointe/
greffière-trésorière adjointe, poste 102**
Marie-Eve Clément (me.clement@ste-barbe.com)

Adjointe administrative, poste 103
Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com)

Agente de bureau, poste 109
Josée Phœnix (j.phoenix@ste-barbe.com)

**Directeur du service de l'urbanisme, environnement
et travaux publics, poste 104**
Jocelyn Dame (j.dame@ste-barbe.com)

Inspectrice en urbanisme et environnement, poste 106
Joëlle Montpetit (j.montpetit@ste-barbe.com)

**Coordonnateur loisirs, culture et vie
communautaire, poste 105**
Alain Billette (a.billette@ste-barbe.com)

Technicien en traitement des eaux
François Chayer (f.chayer@ste-barbe.com)

Journalier aux travaux publics
Jean-Sébastien Groulx (jsgroux76@gmail.com)

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales Inc.
Sans frais: 1 (877) 553-1955

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'année 2023 débute sur les chapeaux de roues, alors que de nombreux projets se concrétisent à la Municipalité de Sainte-Barbe. Entre autres, nous poursuivons notre importante démarche de planification stratégique afin de mieux encadrer notre développement économique dans le courant des prochaines années. J'aurai l'occasion de vous revenir sur ce dossier, mais permettez-moi de profiter de ces pages pour vous informer de l'avancement du projet d'écocentre sous-régional dont l'ouverture est prévue cet automne. Je rappelle que ce dernier sera situé au 433 de la route 132 et qu'il sera ouvert 12 mois par année pour venir y déposer les matières résiduelles afin qu'elles soient recyclées ou revalorisées.

Pour tout savoir sur l'écocentre

Dans une courte vidéo tournée cet hiver, j'explique l'ensemble du projet d'écocentre. Je vous invite à la visionner pour tout savoir sur ce projet qui est porteur pour notre communauté et qui nous permettra de réduire considérablement notre empreinte écologique au bénéfice des générations futures.

Lien vers la vidéo : www.ste-barbe.com

Aussi, je vous invite chaudement à venir nous rencontrer à la soirée Communauté qui aura lieu le mercredi 22 mars prochain, de 16 h à 19 h au centre Barberivain, alors que nous tiendrons un kiosque d'information au sujet de l'écocentre.

Le nouvel écocentre sous-régional de Sainte-Barbe offrira la possibilité de se départir d'une foule de matières telles que les matériaux de construction, les encombrants, les électroménagers, les batteries, les appareils informatiques et électroniques, etc. Ce sera également l'endroit tout désigné pour apporter des objets encore bons, mais dont on ne veut plus, puisqu'un magasin d'articles usagés y sera aménagé ainsi qu'un plateau de travail destiné à la réparation de tout article ayant un potentiel de revente.

La municipalité de Godmanchester se joint au projet

Vous avez peut-être vu la nouvelle passer ? Le conseil municipal de Godmanchester a adopté une résolution d'appui à notre projet d'écocentre, ce qui signifie que les résidents de cette municipalité auront, eux aussi, accès à l'écocentre. Cette collaboration nous permet également de rencontrer les critères pour déposer une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce qui sera fait dans le courant des prochaines semaines. Je rappelle que nous avons déjà obtenu une première

subvention de 100 000 \$ par RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois.

Une invitation aux autres municipalités

À l'heure actuelle, aucun service d'écocentre n'est offert aux municipalités de l'ouest de la MRC du Haut-Saint-Laurent, ce qui fait en sorte que l'ensemble des matières résiduelles se retrouve directement à l'enfouissement. Les études démontrent qu'avec notre écocentre sous-régional, ce sont plus de 12 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) et plus de 925 tonnes d'autres matières qui pourront être traitées. Dans ce contexte, la directrice générale de Sainte-Barbe, Chantal Girouard, ainsi que la conseillère municipale du poste #1, Johanne Béliveau, se joignent à moi pour faire du démarchage auprès des municipalités voisines. Des rencontres sont déjà prévues prochainement avec des représentants d'Elgin, Dundee, Huntingdon et Saint-Anicet. Nous vous tiendrons informés des développements.

Vie démocratique

En terminant, je vous invite à prendre part à la vie démocratique en assistant aux séances du conseil municipal qui ont lieu une fois par mois, à 19 h, à l'hôtel de ville (470, chemin de l'Église).

Au plaisir de vous rencontrer,

Louise Lebrun, mairesse



De gauche à droite : des élus de la Municipalité de Sainte-Barbe, soit Miriame Dubuc-Perras, Johanne Béliveau, Daniel Pinsonneault, François Gagnon et Louise Lebrun (maresse), ainsi que des élus de la Municipalité de Godmanchester Pierre Poirier (maire), Sylvie Lemay, Marie Galipeau et Judith Fouquet lors de l'annonce de l'adhésion de la Municipalité de Godmanchester au projet d'écocentre sous-régional de Sainte-Barbe.

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Barberivain» est publié et distribué vers le 20 du mois de sa parution (mars, juin, septembre et décembre). Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués au plus tard la première semaine du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à : m.benoit@ste-barbe.com

POUR INFORMATIONS: 450 371-2504, poste 103



Municipalité
de Sainte-Barbe

Offre d'emploi Inspecteur en urbanisme et environnement

La Municipalité de Sainte-Barbe est située dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, en Montérégie, soit à une distance de 15 minutes de l'autoroute 30. C'est une belle localité de 40 km² où 1724 habitants permanents, agriculteurs et riverains, se côtoient et participent à la vie communautaire. La faible densité, le caractère champêtre et bucolique, le milieu agricole de même que la tranquillité et les nombreux services offerts aux citoyens font de Sainte-Barbe un endroit où il fait bon vivre et où le respect et l'harmonie sont maîtres.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

SOMMAIRE DE LA FONCTION ET DE SES RESPONSABILITÉS

Sous la direction du Directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, le titulaire de ce poste accomplit les tâches suivantes :

- Répondre aux questions des citoyens et des entrepreneurs concernant les lois et la réglementation d'urbanisme et d'environnement ;
- Assurer un suivi auprès des citoyens selon les dossiers ;
- Répondre aux questions et/ou fournir des documents aux divers professionnels ;
- Émettre des permis, certificats d'autorisation, avis ou constats d'infractions requis ;
- Effectuer des analyses, des enquêtes ou des vérifications lors d'infractions à la réglementation d'urbanisme, de plaintes ou autres, au besoin ;
- Veiller à l'application des règlements municipaux d'urbanisme ou toute autre loi ou règlement ;
- Procéder à l'inspection du territoire de manière à s'assurer de la conformité des propriétés ;
- Assister le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, lorsque requis ;
- Exécuter toutes autres tâches connexes.

EXPÉRIENCE REQUISE

- Avoir 3 années d'expérience dans un poste similaire (atout) ;
- Une expérience de travail dans le secteur municipal (atout) ;
- Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées dont avoir de l'entregent, des aptitudes développées pour le service à la clientèle, le sens de l'organisation, un bon jugement, un sens élevé des responsabilités ainsi que la capacité de travailler en équipe ;
- Maîtrise du français écrit et parlé ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

FORMATION REQUISE

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat en urbanisme ou en aménagement du territoire **ou** être étudiant(e) collégial ou universitaire en urbanisme ou en aménagement du territoire ;
- Connaissance de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;
- Connaissance du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) ;
- Connaissance de base en informatique et de la suite Microsoft Office ;
- Connaissance des logiciels de SYGEM (atout).

Salaires et avantages sociaux : Selon la convention collective en cours 32\$/heure – assurances collectives, régime de retraite, etc.
Poste temps plein 40hrs/semaine à partir de mai 2023

Les candidat.es intéressé.es sont prié.es de soumettre leur candidature en envoyant une lettre de présentation ainsi que leur curriculum vitae avant le 15 avril 2023 à 16h30 par courriel à : c.girouard@ste-barbe.com

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Bureau : 450 371-2504 • Courriel : info@ste-barbe.com • Internet : www.ste-barbe.com

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION
REVENUS			
TAXES GÉNÉRALES	2 016 249 \$	2 182 472 \$	166 223 \$
Règl. Emprunt 2011-04 Égout-Aqueduc	241 044 \$	245 758 \$	4 714 \$
RÈGLEMENT EMPRUNT 2017-08 CASERNE	12 706 \$	13 196 \$	490 \$
Règlement emprunt 2021-02 Écocentre		38 011 \$	38 011 \$
Taxe de services - EAU	280 606 \$	268 872 \$	(11 734) \$
Taxe de services - EGOUT	88 200 \$	160 500 \$	72 300 \$
TAXES ORDURES	122 156 \$	157 234 \$	35 078 \$
TAXES RÉCUPÉRATION	50 873 \$	315 \$	(50 558) \$
TAXES COMPOSTAGE	24 725 \$	28 770 \$	4 045 \$
Service 9-1-1	7 000 \$	7 000 \$	- \$
IMMEUBLES ET LIEUX D'AFFAIRES	42 \$		(42) \$
Autres services de sources locales	286 116 \$	358 543 \$	72 427 \$
Transferts	805 397 \$	850 118 \$	44 721 \$
TOTAL REVENUS =	3 935 114 \$	4 310 789 \$	375 675 \$

	BUDGET 2022	BUDGET 2023	VARIATION
DÉPENSES			
ADMINISTRATION	836 156 \$	875 218 \$	39 063 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	232 703 \$	240 959 \$	8 256 \$
SERVICE INCENDIE	397 286 \$	411 043 \$	13 757 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	547 844 \$	610 326 \$	62 482 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC	1 114 732 \$	1 123 441 \$	8 709 \$
HYGIÈNE MILIEU - ENVIRONNEMENT	309 281 \$	358 508 \$	49 227 \$
SANTÉ	2 000 \$	2 000 \$	- \$
URBANISME	183 271 \$	197 401 \$	14 130 \$
DÉVELOPPEMENT ÉCON. ET TOURISTIQUE	98 175 \$	71 818 \$	(26 357) \$
LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	223 369 \$	274 492 \$	51 123 \$
BIBLIOTHÈQUE	32 749 \$	42 946 \$	10 197 \$
CULTURE	11 940 \$	4 868 \$	(7 072) \$
FRAIS DE FINANCEMENT-ÉMISSIONS	664 256 \$	719 835 \$	55 579 \$
AFFECTATIONS - CONCILIATIONS	(718 648) \$	(622 065) \$	96 583 \$
TOTAL DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS =	3 935 114 \$	4 310 789 \$	375 676 \$

MANDATS DES COMITÉS 2023

ADMINISTRATION

(Employés, rencontres syndicales, entrevues d'embauche, comité des relations de travail convention collective)

Personnes désignées : Johanne Béliveau, Marilou Carrier et François Gagnon

COMMUNICATIONS

(Bulletin municipal, site Web, Facebook, relations médias, bénévoles, infolettre)

Personnes désignées : Johanne Béliveau, Marilou Carrier et Denis Larocque

DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

(Comité consultatif d'urbanisme (CCU), révision schéma d'aménagement MRC, révision de la réglementation, parc industriel et résidentiel, PIIA, développement économique)

Personnes désignées pour le CCU : Marilou Carrier, François Gagnon et Daniel Pinsonneault

Personnes désignées : Membres du conseil municipal

HYGIÈNE DU MILIEU

(Écocentre, plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), environnement : Zip du HSL, Association de la Sauvegarde du Lac St-François, Les amis de la réserve nationale)

Personnes désignées : Membres du conseil municipal

RURALITÉ

(Comité consultatif agricole (CCA), entretien des cours d'eau agricole, milieux humides, SCABRIC, plantation d'arbres)

Personnes désignées : Miriam Dubuc-Perras et Daniel Pinsonneault

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ – LOISIRS

(Aréna Centre Sportif Promutuel (*), Politique familiale -MADA – MAE (**), loisirs, culture, bibliothèque, saines habitudes de vie, Coop des Aînés, CPE, jeux d'eau)

Personnes désignées : Johanne Béliveau, Marilou Carrier (***) et Miriam Dubuc-Perras (*)

SERVICE INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE

(Service de sécurité incendie, premiers répondants, schéma de couverture de risques MRC, sécurité civile - plan d'urgence, sécurité publique - SQ)

Personnes désignées : Johanne Béliveau, François Gagnon et Daniel Pinsonneault

TRANSPORT – LITTORAL

(Routes, voirie, déneigement, avenues et canaux)

Personnes désignées : Miriam Dubuc-Perras et Denis Larocque

À noter que la mairesse Louise Lebrun est membre de tous les comités.



TAXES MUNICIPALES 2023

PAIEMENT DES TAXES

La Municipalité de Sainte-Barbe offre la possibilité de payer votre compte de taxes en quatre (4) versements lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$.

Pour un compte de taxes dont le montant est inférieur à 300 \$, le paiement était exigible au plus tard le 10 mars 2023.

1er versement :

était payable le 10 mars dernier

2e versement :

payable au plus tard le 10 juin 2023

3e versement :

payable au plus tard le 10 août 2023

4e versement :

payable au plus tard le 10 octobre 2023

À NOTER

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et du règlement de taxation, le solde **COMPLET** des taxes de l'année devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nous vous recommandons d'effectuer vos paiements d'une des façons suivantes :

- Par le service de paiement Internet des institutions financières participantes (il suffit d'inscrire le numéro de matricule pour **chaque** propriété).

- Au comptoir ou guichet de toutes les institutions financières.
- Par la poste, en inscrivant le numéro de client ou de matricule sur votre chèque.
- Par la fente à courrier située à la droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville, en inscrivant le numéro de client ou de matricule ou inclure les coupons détachables.
- En vous présentant à l'hôtel de ville : par chèque, argent comptant ou carte débit.
- Au guichet automatique de votre institution financière.
- **Prenez note que les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**

Dans le but d'éviter toute confusion, si votre paiement municipal est fait soit par Internet, par transaction en ligne, au guichet automatique ou au comptoir de votre institution financière, assurez-vous que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiement de factures soit bien le matricule apparaissant sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales.

IMPORTANT

La Municipalité de Sainte-Barbe ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier peu importe le mode de messagerie utilisé.

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE EN COURS D'ANNÉE

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété en cours d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxes étant donné que la Municipalité de Sainte-Barbe n'émet qu'un seul compte en début d'année.

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer pour l'année en cours. Si votre notaire ne vous a pas donné cette information, vous devrez nous contacter par téléphone au 450 371-2504 poste 103 ou par courriel à m.benoit@ste-barbe.com ou vous présenter à l'hôtel de ville pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

AFFICHAGE DES ADRESSES CIVIQUES

Nous désirons sensibiliser les citoyens et citoyennes du noyau villageois à l'importance de l'affichage des adresses civiques. Il n'est pas prévu, dans l'immédiat, d'installer des plaquettes d'adresse civique dans le périmètre urbain.



L'affichage du numéro civique des immeubles résidentiels et commerciaux est obligatoire. Les chiffres doivent être installés à un endroit bien visible des deux côtés de la voie publique, ainsi que de jour et de nuit, et ce, en toutes saisons.

Cet affichage est indispensable pour votre sécurité et celle de votre famille. Il permet de faciliter la recherche lors d'une urgence (ambulances, service incendie, polices, etc.). Lors d'une intervention d'urgence, chaque seconde compte !

RAMPE DE MISE À L'EAU

RAPPEL, nous avons été dans l'obligation de fermer l'accès à la rampe de mise à l'eau le 7 novembre dernier, à la suite de la dégradation des installations et dans le souci d'assurer la sécurité de nos citoyens. Toutes les cartes d'accès ont été désactivées jusqu'à la réouverture de la rampe de mise à l'eau. **Encore aucune date n'a été retenue pour la réouverture.** Merci de votre compréhension et de votre coopération.

NETTOYAGE DES CANAUX

La Municipalité de Sainte-Barbe tient à vous informer qu'elle procédera à nouveau au nettoyage des canaux au courant de l'été.

Des informations supplémentaires vous seront transmises avant le début des travaux.

VENTES DE GARAGE

Afin de planifier vos prochaines ventes de garage durant la période estivale, voici les dates autorisées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe :

Juin 2023 :

Vendredi 2 au dimanche 4 juin
Vendredi 9 au dimanche 11 juin

Août 2023 :

Vendredi 4 au dimanche 6 août
Vendredi 11 au dimanche 13 août

IMPLANTATION D'UN SERVICE D'ALERTE DE MASSE

La Municipalité de Sainte-Barbe a fait l'acquisition du logiciel **CITAM**, qui permet aux citoyens.nes qui le désirent de recevoir des alertes concernant des annonces importantes se déroulant sur le territoire.

Cet outil facilitera grandement nos communications avec vous !

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les citoyens sont invités à se rendre sur le site Web de la municipalité, au www.ste-barbe.com/alertes-municipales/, pour s'inscrire en ligne au service d'alerte CITAM ou par téléphone au 450 371-2504.

Vous pouvez y choisir votre mode de communication préférée, soit par un appel téléphonique enregistré, un courriel ou un message texte. Vous pouvez également choisir les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir : avis d'ébullition, fermeture de route, bris d'aqueduc et plus.

Inscrivez-vous dès maintenant !

PROGRAMME NOUVEAU-NÉS

La Municipalité de Sainte-Barbe offre aux parents de tous les nouveau-nés un montant de 50 \$ pour l'ouverture d'un compte à la

Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour leur enfant.

Pour adhérer au programme, la date de naissance de l'enfant doit être dans l'année en cours et les parents doivent être propriétaires ou locataires à Sainte-Barbe à cette date.

Pour information, veuillez communiquer avec Maryse au 450 371-2504, poste 103.

RETOUR DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) À TOUS LES LUNDIS DÈS LE MOIS DE MAI ET CE JUSQU'À LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE

Nous vous rappelons que la collecte des matières compostables se fait les **MARDIS** aux deux semaines.

Depuis le début de l'année 2023, le coût du bac brun à compostage est de 70 \$, ce prix inclut le petit bac de cuisine. Nous avons dû ajuster le prix du bac à la suite de l'augmentation du coût de fabrication de notre fournisseur.

Nous vous rappelons que peu importe le type de collecte, vous devez déposer votre bac en bordure de la rue la veille ou avant 7 h le jour de la collecte, les roues face à la rue. Merci de **ne pas déposer** les bacs sur les trottoirs.

Merci pour tout, Lucie !

En janvier dernier, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Mme Lucie Benoit, une enseignante de carrière et une grande dame profondément impliquée dans notre communauté.

Au fil des ans, Lucie a porté plusieurs chapeaux, dont celui de présidente du comité du centenaire de la Municipalité de Sainte-Barbe, en 1982, tout en étant membre du comité de l'album souvenir. Elle a également été élue conseillère municipale au poste #1 afin d'y représenter les citoyens de 1985 à 1990. En 2000, elle a reçu le Mérite municipal de Sainte-Barbe, lui conférant ainsi le titre de citoyenne émérite, notamment pour son implication au sein de la bibliothèque municipale.

D'ailleurs, Lucie est reconnue pour avoir milité pendant une quinzaine d'années afin que la Municipalité de Sainte-Barbe ait sa propre bibliothèque municipale. Cette dernière a été inaugurée en 2006 et c'est un an plus tard, en 2007, qu'elle a été nommée en son nom dans le cadre des festivités entourant le 125^e anniversaire de Sainte-Barbe.

Tous ceux et celles qui fréquentent la bibliothèque, ainsi que les nombreux bénévoles, peuvent en témoigner : Lucie était profondément dévouée et plaçait la bibliothèque municipale au cœur de ses priorités.

Son attachement à la culture et aux lettres est immortalisé par la bibliothèque qui porte son nom, mais son souvenir demeure également gravé dans la mémoire de ceux et celles qui ont eu la chance de la côtoyer. La communauté barberivaine tient à exprimer sa reconnaissance à cette grande citoyenne.

Merci beaucoup, charmante Lucie, et bon voyage !



SERVICES AUX CITOYENS

RÉSERVATIONS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE CAROLE-TREMBLAY (période des Fêtes du 15 décembre 2023 au 14 janvier 2024)

Si vous désirez louer la salle au Centre communautaire Carole-Tremblay lors de la prochaine période des Fêtes, entre le 15 décembre 2023 et le 14 janvier 2024, plusieurs dates sont encore disponibles.

Décembre 2023 : 15 au 23 inclusivement et 25 au 28 inclusivement

Janvier 2024 : 2 au 14 inclusivement

Pour toute information sur les coûts de location ou pour une réservation, veuillez nous contacter par téléphone au 450 371-2504 poste 103, par courriel à m.benoit@ste-barbe.com ou vous présenter à l'hôtel de ville.

NOUVEAU BUREAU SATELLITE DE LA DÉPUTÉE D'HUNTINGDON À SAINTE-BARBE

Pour l'année 2023, la députée de Huntingdon, Mme Carole Mallette, tiendra un bureau satellite à Sainte-Barbe

afin d'y rencontrer les citoyens, organismes et entreprises de la circonscription.

Pour rencontrer Mme Mallette ou un de ses représentants, il suffit de prendre rendez-vous par courriel

Carole.Mallette.Hunt@assnat.qc.ca ou par téléphone 450 427-2150.

Le bureau sera en fonction les jeudis, de 9 h à 16 h. En après-midi, il sera obligatoire de prendre rendez-vous.

VENTE DES LICENCES POUR CHIENS - 2023

En tant que propriétaire(s) de chiens, il est obligatoire de les enregistrer et de vous procurer annuellement les licences auprès de la SPCA Refuge Monani-Mo.

Les licences sont disponibles au coût de 25 \$ chacune pour un maximum de trois (3) chiens par propriété, tel que stipulé dans la réglementation municipale.

Vous pouvez communiquer avec la SPCA Refuge Monani-Mo pour l'achat de médailles, pour signaler des animaux perdus ou retrouvés, pour des plaintes concernant les chiens et pour un prêt d'une cage-trappe, soit par :

Téléphone : 450 395-3415

Courriel : spcamonanimoinfo@gmail.com

Facebook : SPCA Refuge Monani-Mo

Site Web : www.spcamonanimoinfo.com/licence-stebarbe

Point de service : Dépanneur de la Courbe (455, route 132, Sainte-Barbe)



MOT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le 28 février dernier, notre équipe du Service de sécurité incendie (SSI) a procédé à la mise en service de ses nouveaux équipements APRIA (appareils de protection respiratoires individuels autonomes) :

- 14 appareils respiratoires
- 45 cylindres à air qui permettent davantage d'autonomie

- 30 parties faciales (masques) avec système de communication intégrée pouvant rejoindre jusqu'à dix équipes en intervention
- 1 ensemble de sauvetage rapide (rit pack) pour pompier en détresse

Tous les pompiers ont reçu l'entraînement afin de bien utiliser ces nouveaux appareils qui serviront minimalement pour les quinze

prochaines années. Pour la mise à niveau de ces équipements, la Municipalité de Sainte-Barbe a investi 258 000\$. Rappelons que notre SSI est spécialisé en sauvetage rapide. Avec l'acquisition de ce nouveau parc APRIA qui répond aux plus hauts standards de l'industrie, nous continuons à être un chef de file en sauvetages rapides au Québec.



SAISON PRINTANIÈRE



STATIONNEMENT DE NUIT

Aucun stationnement autorisé dans la rue jusqu'au **15 avril 2023** entre minuit et 6 h.

ABRIS TEMPORAIRES

Un seul abri temporaire est autorisé jusqu'au **30 avril 2023** et doit être distant d'au moins 1 mètre de la ligne avant. Ainsi, la toile ainsi que la structure devront être obligatoirement enlevées après cette date.



SAISON ESTIVALE

INSTALLATION SEPTIQUE

Tout propriétaire d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention doit acheminer une preuve de la vidange de la fosse à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe avant le 30 septembre de l'année au cours de laquelle la vidange doit être effectuée. Cette preuve est constituée d'une copie de la facture de l'entrepreneur qui a effectué la vidange de la fosse. Pour les résidences munies d'une fosse de rétention, la preuve de la vidange périodique doit également être fournie.

Soyez attentifs aux modifications de règlement en cours. La Municipalité de Sainte-Barbe prévoit permettre aux propriétaires de faire vidanger la fosse septique conformément au mesurage de l'écume et des boues. Toute personne intéressée doit soumettre sa candidature à la municipalité avant le 31 juillet de cette année. Des frais de 70 \$ seront exigés pour ce service.

PISCINES

La Municipalité de Sainte-Barbe souhaite vous rappeler vos obligations concernant les piscines résidentielles :



- Toute piscine installée **après le 1er novembre 2010 doit être conforme** au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
- Toute piscine installée **avant le 1er novembre 2010 a jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer** au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Ces obligations visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade.

Entre autres, le règlement exige :

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade.
- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Rappelons que la vigilance autour des piscines

résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Des messages de sensibilisation à cet effet seront d'ailleurs diffusés durant toute la période estivale.

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Des modifications ont eu lieu au règlement de zonage concernant les autorisations nécessaires pour la location de résidences à court terme. Pour plus d'information, contactez la municipalité afin de savoir si votre zone permet de louer votre propriété.



PLANTATIONS OBLIGATOIRES

Tout propriétaire d'une construction neuve bâtie après le 16 décembre 2019 doit planter dans la cour avant et dans chaque cour avant secondaire, un minimum d'un (1) arbre. L'arbre doit avoir un diamètre d'au moins 3,2 centimètres mesuré à une hauteur de 1 mètre du sol et une hauteur hors-tout, au moment de sa plantation, d'au moins 1,8 mètre.

ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET SOUTERRAINES

Les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées sur le terrain pour infiltration dans le sol, vers un fossé sur le terrain ou dans un cours d'eau. Les eaux pluviales et souterraines ne doivent pas être dirigées vers la conduite sanitaire (réseau d'égout).

EMPLACEMENT DES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VÉHICULES

Vos bacs (ordures, recyclage et compostage) doivent être positionnés



à au moins un (1) mètre du trottoir ou du chemin. Cette distance s'applique également aux véhicules automobiles stationnés dans les entrées privées. Les bacs peuvent être placés en bordure de la rue après 19 h le jour précédent la collecte et retirés le jour de la collecte au plus tard à 19 h.

BORNE CIVIQUE

Des bornes civiques ont été installées sur le territoire de Sainte-Barbe, et l'installation se poursuivra dès que la température le permettra. Ces enseignes permettent d'indiquer le numéro civique devant chaque propriété dans le but de faciliter le repérage des adresses par les services d'urgence. Il est interdit d'enlever ou de déplacer le poteau et/ou le panneau d'identification.



RAPPEL GÉNÉRAL

N'oubliez pas de demander votre permis ou certificat d'autorisation avant de débiter des travaux sur votre propriété. Informez-vous auprès de l'inspectrice municipale Joëlle Montpetit au 450 371-2504, poste 106 ou par courriel j.montpetit@ste-barbe.com.



ORGANISMES MUNICIPAUX



FADOQ – SAINTE-BARBE

Bonjour chers.es membres, nous vous invitons à venir socialiser en prenant un café et, pourquoi pas, vous amuser les mardis à 13 h au Centre communautaire Carole-Tremblay, situé au 475 chemin de l'Église, à Sainte-Barbe. Vous êtes intéressés.es, vous avez des questions, vous avez besoin d'un transport pour vous y rendre, etc., ...contactez Mme Murielle Gendron, présidente, au 450 371-4747.

Au plaisir de vous rencontrer en cette belle saison printanière !



CERCLE DE FERMÈRES – SAINTE-BARBE

Nous invitons toutes les personnes qui désirent se joindre à nous pour faire de l'artisanat, du tissage sur métier, du tricot, pour s'entraider, pour partager des connaissances et des nouvelles techniques de création.

CHANGEMENT AU CALENDRIER DES RENCONTRES :

Nos rencontres hebdomadaires ont désormais lieu tous les lundis à 13 h 30 au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, chemin de l'Église, à Sainte-Barbe.

Pour information, contacter Mme Pierrette Girouard au 450 371-5129.

INITIATION AU TISSAGE

Le Cercle de Fermières de Sainte-Barbe vous propose une série d'ateliers pour apprendre les techniques de base du tissage sur un métier à tisser quatre (4) cadres.

Les ateliers ont lieu les samedis, aux deux semaines, de 9 h à 12 h. Les prochains ateliers auront lieu les 1er, 15 et 29 avril.

Pour information et inscription, contacter Mme Johanne Riopel au 514 583-7439.

J'aime ma
bibliothèque



Milles et une raisons d'y aller.



NOUVEL ARRIVAGE DE LIVRES

Nous avons reçu et classé des centaines de nouveaux documents dans le cadre de l'échange de livres qui s'effectue 3 fois par année. Venez bouquiner, vous y ferez sûrement de belles découvertes !



LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Vous ne trouvez pas le livre dont vous avez envie dans nos rayons ? Nous pouvons le demander gratuitement dans une autre bibliothèque. Le service de prêt entre bibliothèques (PEB) est GRATUIT ! Faites votre demande.

Saviez-vous que l'abonnement à la bibliothèque est GRATUIT pour tous les citoyens ? Votre abonnement vous donne accès à des milliers de ressources numériques, visitez : RéseauBiblioMontérégie.qc.ca



Petit lecteur
deviendra
GRAND!



TROUSSE
DU PARFAIT
BÉBÉ-LECTEUR

UNE NAISSANCE UN LIVRE

Si vous avez un enfant d'un an ou moins, en l'abonnant à la bibliothèque vous pouvez profiter du programme **Une naissance, un livre**. Vous recevrez gratuitement une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, des guides et d'autres surprises !

PRÊT NUMÉRIQUE



Heures d'ouverture

MARDI
15 h 30 à 18 h

JEUDI
18 h 30 à 20 h 30

SAMEDI
10 h à 12 h

Le PAAR Saint-Louis : les producteurs s'adaptent !

Grâce au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), nos producteurs sont engagés dans des projets agroenvironnementaux et réalisent des changements fructueux !

Connaissez-vous la rivière Saint-Louis ?

La rivière Saint-Louis est un important tributaire du fleuve Saint-Laurent qui traverse les municipalités de Sainte-Barbe, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, et Beauharnois.

Fixer la direction : les objectifs qui guident le projet !

Le projet PAAR Saint-Louis piloté par l'OBV SCABRIC a été lancé en 2021 et se terminera en 2025. C'est un projet agroenvironnemental qui a pour objectif d'accompagner une vingtaine d'entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Saint-Louis. Leur mouvement collectif pour l'adoption des pratiques agroenvironnementales (gestion de sols, cultures intercalaires, culture de couverture, haies brise-vents, etc.) permettra d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière et des nappes souterraines, tout en favorisant la diversité biologique et la restauration de la qualité du sol.

Engager les agriculteurs : rôle clé dans la réussite du PAAR Saint-Louis

Les entreprises agricoles recrutées et mobilisées dans le cadre du projet sont situées à Sainte-Barbe et à Saint-Stanislas-de-Kostka, en amont de la route 201. Une recherche de financement supplémentaire sera effectuée parmi une diversité de bailleurs de fonds. La mobilisation collective des

producteurs et leur engagement faciliteront la réussite du projet et permettront à au moins un des producteurs de développer un projet vitrine.

Les bénéfices tangibles du projet pour les résidents de Sainte-Barbe

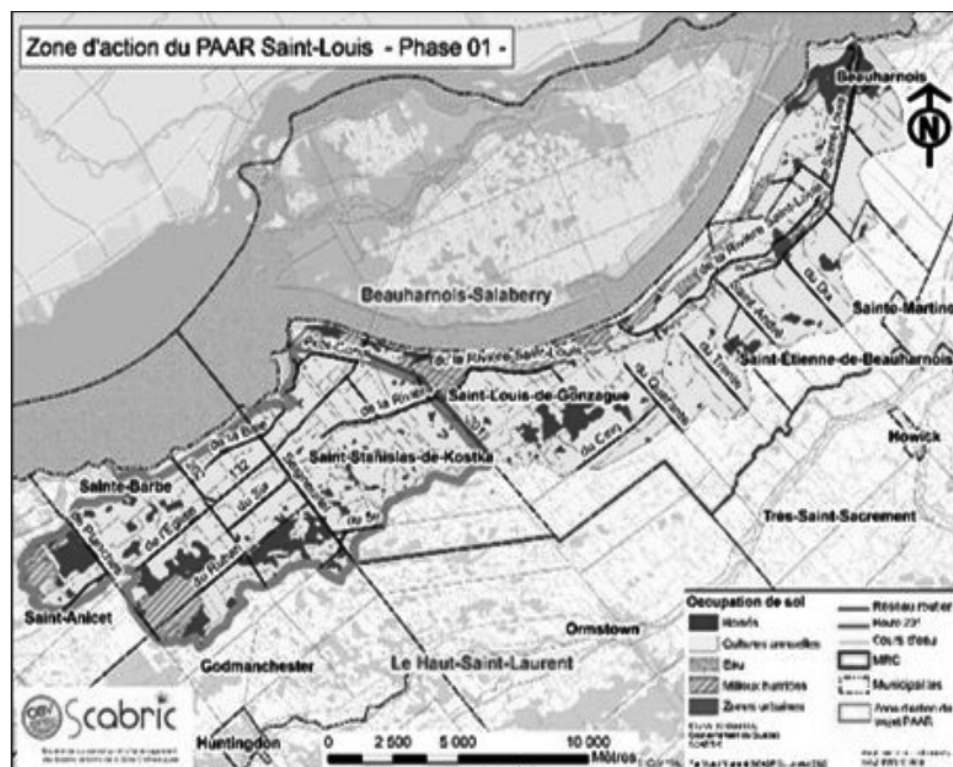
Les avantages potentiels du projet sur la communauté de Sainte-Barbe :

- Favoriser la santé de l'écosystème et le bien-être;
- Préserver l'environnement par la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales durables;

- Améliorer et protéger la qualité de l'eau de surface et souterraine;
- Promouvoir la vie communautaire;
- Renforcer la cohésion sociale par la participation de la communauté;
- Favoriser l'agriculture locale par la consommation et la production de produits locaux frais.

Pour plus d'informations, communiquez avec Destina par courriel à d.saad@scabric.ca ou par téléphone au 450 427-0911.

Par Destina Saad, zchargée de projets en agroenvironnement – OBV SCABRIC



NUMÉROS À CONSERVER

- ADDS Huntingdon (Association pour la défense des droits sociaux) 450 264-6888
- Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
- Centre de prévention du suicide 1 866 277-3553
- Direction de la protection de la jeunesse 1 800 361-5310
- Drogue : aide et référence 1 800 265-2626
- InterLigne 1 888 505-1010
- Jeu : aide et référence 1 800 461-0140
- Jeunesse, J'écoute 1 800 668-6868
- Ligne Info-Abus aux aînés .. 1 888 489-2287

- Ligne parents 1 800 361-5085
- SOS violence conjugale 1 800 363-9010
- Tel-Jeunes 1 800 263-2266
- Info-Santé – Info-Social 8-1-1
- Ambulance – police – incendie 9-1-1
- Hydro-Québec 1 800 790-2424 (panne ou bris, 24h sur 24)
- Transports Québec (état des routes) 5-1-1
- Égout et aqueduc 450 371-2504 (urgence reliée au réseau) (8 h à 16 h 30)
- (soir et weekend) 450 370-6364
- SPCA (Monani-Mo) 450 395-3415

LE TOURNANT

(ligne téléphonique d'intervention de crise et de prévention du suicide 24 h/7 jours) 450 371-4090
1 833 371-4090 (ligne sans frais)



DATES À RETENIR

ACTIVITÉS AU CENTRE BARBERIVAIN

- 16 avril :** Journée folklorique
- 21 avril :** Soirée des Bénévoles (sur invitation)
- 13 mai :** Soirée vin et fromages
- 10 juin :** Spectacle humoristique de Réal Béliand
- 17 juin :** Spectacle d'Elvis (organisé par le Club Optimiste de Huntingdon)

ACTIVITÉS AU PARC MUNICIPAL

27 et 28 mai :
Ouverture de la saison de baseball

Veillez noter que ces activités peuvent être annulées ou présentées à une date ultérieure. Pour information, veuillez contacter Alain Billette 450 802-8994 ou a.billette@ste-barbe.com.

APPEL AUX CITOYENS BÉNÉVOLES

La Municipalité de Sainte-Barbe désire créer une liste de citoyens.nes bénévoles afin de l'inclure à son plan municipal de sécurité civile pour intervenir en situation d'urgence.

- Vous êtes intéressés.es à participer aux initiatives de prévention et de préparation du plan de sécurité civile de votre municipalité.
- Vous souhaitez consacrer de votre temps aux autres en portant secours et réconfort en situation d'urgence.
- Vous désirez agir en tant qu'intervenant.e d'urgence.

Chaque compétence est la bienvenue en tant que bénévole afin de créer un lien de solidarité

pour répondre aux différentes demandes de nos concitoyens.nes dans le besoin en situation d'urgence.

Ça vous intéresse? Vous avez des questions? Contactez-nous au 450 371-2504, par courriel info@ste-barbe.com ou présentez-vous à l'hôtel de ville.

VOS SUGGESTIONS ET VOS OPINIONS SONT IMPORTANTES

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, ainsi que de vos idées et de vos attentes, que ce soit pour un projet, une activité, un évènement, etc. Venez rencontrer les membres du Conseil municipal lors des séances publiques ou écrivez à l'adresse info@ste-barbe.com, ce sera un plaisir de vous lire et de vous répondre

dans les meilleurs délais.

Vous désirez participer au bulletin municipal en écrivant un article, une chronique ou en partageant une expérience de vie, communiquez avec Maryse au 450 371-2504, poste 103 ou par courriel au m.benoit@ste-barbe.com.

Pour publier une annonce classée gratuitement dans le bulletin municipal du mois de juin « ÉTÉ 2023 », vous n'avez qu'à faire parvenir votre annonce à Maryse Benoit à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe, soit par courriel au m.benoit@ste-barbe.com ou par la poste au 470 chemin de l'Église, Sainte-Barbe, J0S 1P0.

DÉNEIGEMENT M.B.

450-374-8141

Marc Benoit



résidentiel/commercial
estimation gratuite
service 24hrs/7jrs
gratte et souffleur
(sur appel)

mbenoit09@hotmail.com

Suivez-nous sur
facebook



RE/MAX

RE/MAX DÉFI (1996) R.S.
Courtier Immobilier agréé
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec Inc.



*Votre propriété,
c'est ma priorité*
Pour vendre ou acheter,
appelez-moi!

Remo Sabelli

Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.
Cell.: (450) 567-1008
www.remosabelli.com • remosabelli@hotmail.com

121, rue Alexandre, Bur. 21, Sallaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
Sans frais: 1-877-371-8878



RE/MAX

Défi (1996) Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.

121, rue Alexandre, #21
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3

*Pour vendre ou acheter
À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
Working for you since 2006*



Michelle Bourassa

Courtier immobilier /
Real Estate Broker

Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com



RE/MAX
Défi (1996) Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.
121, rue Alexandre, #21
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
*Pour vendre ou acheter
À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
Working for you since 2006*
Michelle Bourassa
Courtier immobilier / Real Estate Broker
Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com




Matelas Girouard
Un sommeil de qualité
à prix exceptionnel
449 chemin de l'église, Sainte-Barbe, Qc J0S 1P0
450.373.3676
matelasgirouard@gmail.com • www.matelasgirouard.com



BMR EXPRESS **grizone**
Sainte-Barbe
Uniac Coopérative
450 373-4625



Entrepreneur Général
David Loiseau inc
450.374.7879
75 route 132, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
APCHA
RBQ 5608-4205-01



RE/MAX
RE/MAX DÉFI (1996) R.S.
Courtier Immobilier agréé
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec Inc.
121, rue Alexandre, Bur. 21, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
Sans frais: 1-877-371-8878
Remo Sabelli
Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.
Cell.: (450) 567-1008
www.remosabelli.com
remosabelli@hotmail.com



*Votre propriété,
c'est ma priorité*
Pour vendre ou acheter,
appelez-moi!



FRANCIS DAoust
393, route 132, Local #1
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
T (450) 601-5000
E francis@pavagedaoust.com
W www.pavagedaoust.com
PAVAGE • PAVÉ UNI • MURET • TOURBE • MINI-EXCAVATION
RÉPARATION DE FONDATION • DRAIN FRANÇAIS • DÉNEIGEMENT



GARAGE
Sainte-Barbe
Jocelyn Faubert
Mécanique générale
vente et réparation : Cub Cadet | ECHO | Troy-Bilt | Dolmar | Shindaiwa
427, chemin de l'église
Sainte-Barbe, QC J0S 1P0
www.garagestebarbe.ca
450 373-0601



FORTIER EXTERMINATION
ARROSAGE D'INSECTICIDE
STÉPHANE FORTIER
MAXIME FORTIER
343, chemin du Bord-de-l'eau
Ste-Barbe, Qc J0S 1P0
Courriel: steph.fortier@outlook.com
C: 450.567.0955